



COUPES

RÉUNION DU 09 JANVIER 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme Abtisssem HARIZA, Alain CHENEVIÈRE.

COUPE LAURAFOOT SENIORS 2022/2023

Candidatures reçues pour l'organisation des finales : US Anancy le Vieux – Moulins Yzeure Foot. – Clermont Foot Saint Jacques - F. Bourg en Bresse P. 01 - CS Volvic. Noté. Décision courant janvier 2023. Finales le 11 juin 2023.

32èmes de finale : le 22 janvier 2023.

Tirage au sort le 10 janvier 2023 à 18h00.

Les modifications de date et/ou horaire doivent être transmises au service compétitions le vendredi 13 janvier à 17h00 dernier délai.

16èmes de finale : le 12 février 2023

Tirage au sort le 25 janvier 2023.

Les rencontres seront visibles sur le site internet de la Ligue rubrique « compétitions » puis rubrique « coupes ».

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (Décision du bureau plénier du 05/09/2022).

COUPE DE FRANCE 2022/2023 (32ÈMES DE FINALE)

La commission félicite les clubs qualifiés pour les 16èmes de finale :

- Chambéry savoie Foot (N3)
- FC Chamalières (N2)
- Le Puy Foot 43 Auvergne (Nat)
- FC Anancy, Grenoble Foot 38 (L2)
- OL (L1)

COUPE DE FRANCE FEMININE 2022/2023

Félicitations pour leur qualification en 8ème de finale des clubs de :

- Thonon Evian Gd Genève FC et Olympique Lyonnais

COUPE LAURAFOOT FEMININES 2022/2023

Qualification pour les 8èmes de finale des 16 clubs suivants (sous réserve de la validation des résultats) qui se disputeront le 19 février 2023 :

OL (2) – Clermont foot 63 (2) – Domerat AS – GP F Chadrac Brives – Sorbiers La Talaudière – Football Féminin Yzeure Allier Auvergne (2) – Riorges FC – Chassieu Décines F.C. – St Martin en Haut AS – ES Genas Azieu – Caluire F.F. 68 – Sud Lyonnais F 2013 – Grenoble F. 38 (2) – Hte Tarentaise FC – FC Anancy – Ol. de Valence

INFORMATION IMPORTANTE : Modification de dates dans le calendrier de la LAURAFOOT féminine :

- Le tour prévu le 15 janvier 2023 est remis au 19 février 2023.
- Le tour suivant est remis au WE de Pâques des 08/09/10 avril 2023.

COURRIERS RECUS

- **Service communication** : Organisation du TAS dès 16èmes de finale Coupe LAURAFOOT au siège de la région AURA. Remerciements.

- **FFF** : Transmission du palmarès « Petits poucets » Coupe de France 2022/2023.

- **CR Sécurité** : CR rencontre : Le Puy Foot 43 Auvergne / OGC Nice (32èmes de finale Coupe de France). Noté.

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

Cette Semaine

<i>Coupes</i>	1
<i>Délégations</i>	2
<i>Sportive Seniors</i>	3
<i>Arbitrage</i>	7
<i>Contrôle des Mutations</i>	10
<i>Règlements</i>	12

DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 09 JANVIER 2023

Président : M. LONGERE Pierre.
Présents : M. BESSON Bernard.
Excusé : M. HERMEL Jean-Pierre.

VŒUX 2023

La commission remercie les délégués pour leur envoi de vœux à l'occasion de la nouvelle année et souhaite une bonne année à l'ensemble du corps des délégués.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard	M. BRAJON Daniel
Tél : 06-32-82-99-16	Tél : 06-82-57-19-33
Mail : lraf.ooleuneoosoleil@gmail.com	Mail : brajond@orange.fr

IMPORTANT

Pendant la période de trêve, les délégués doivent impérativement consulter leur « portail des officiels » pour vérifier les éventuelles modifications de dates et/ou d'horaires de leur désignations et/ou changement de programmation des rencontres.

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour la saison au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr.

RAPPORTS 2022/2023

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

LES DELEGUES REGIONAUX

ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

COURRIERS RECUS

Chambéry Savoie Foot : demande de délégué U18. Noté.
FFF : désignations pour février 2023.

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.



SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU MARDI 10 JANVIER 2023

(EN VISIOCONFÉRENCE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT,

Excusé : M. Jean-Pierre HERMEL

INFORMATIONS

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2221/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R.P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Eduteur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERT

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

PROGRAMME DES MATCHS

EN RETARD

A/ RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 14-15 JANVIER 2023

SAMEDI 14 JANVIER 2023

NATIONAL 3

* Match n° 20033.1: F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER / F.C. BOURGOIN JALLIEU

(report des 15 octobre et 17 décembre 2022)

* Match n° 20059.1 : AIX LES BAINS F.C. / CHAMBERY SAVOIE FOOT

(report du 19 novembre 2022)

Régional 1 - Poule B

* Match n°20217.1: F.C. VELAY / OI. VALENCE

(report du 10 décembre 2022)

DIMANCHE 15 JANVIER 2023

Régional 2 - Poule B

* Match n° 20395.1: CEBAZAT SPORTS / ROCHE SAINT GENEST F.C.

(report du 19 novembre 2022)

Régional 2 - Poule D

* Match n° 20546.1: Sp. COTE CHAUDE / F.C. CHABEUIL

(report du 10 décembre 2022)

B/ RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 21-22 JANVIER 2023

SAMEDI 21 JANVIER 2023

NATIONAL 3

* Match n°20061.1: F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER / GFA RUMILLY VALLIERES

(report du 19 novembre 2022)

DIMANCHE 22 JANVIER 2023Régional 3 – Poule B

* Match n° 20733.1: STADE RIOMOIS CONDAT / ALLY MAURIAC
(report des 26 novembre et 18 décembre 2022)

Régional 3 – Poule C

* Match n° 20787.1: A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / F.C. ESPALY (2)
(report du 12 novembre 2022)

C / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 28-29 JANVIER 2023**SAMEDI 28 JANVIER 2023 :**Régional 1 – Poule A

* Match n°20149.1: LEMPDES SPORTS / F.C. RIOM
(report du 10 décembre 2022)
* Match n°20152.1 : S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
(report du 10 décembre 2022)

Régional 1 – Poule B

* Match n° 20173.1: RHONE VALLEES F.C. / O. VALENCE
(report des 15 octobre et 17 décembre 2022)
* Match n° 20211.1 : F.A. LE CENDRE / F.C. VELAY
(report du 04 décembre 2022)
* Match n° 20218.1: F.C. CHAMALIERES (2) / O. SALAISE RHODIA
(report du 11 décembre 2022)

DIMANCHE 29 JANVIER 2023 :Régional 2 – Poule B

* Match n° 20405.1: ISSOIRE U.S. / F.C. COURNON
(report du 03 décembre 2022)
* Match n° 20371.1: CEBAZAT SPORTS / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON
(report des 15 octobre et 17 décembre 2022)
* Match n° 20374.1 : ROCHE SAINT GENEST F.C. / EMBLAVEZ VOREY A.S.
(report des 15 octobre et 17 décembre 2022)

Régional 2 – Poule D

* Match n° 20541.1: F.C. CHABEUIL / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (2)
(report du 04 décembre 2022)
* Match n° 20545.1: O. SAINT MARCELLIN / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
(report du 11 décembre 2022)

Régional 2 – Poule E

* Match n° 20572.1: E.S. TARENTEISE / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2)
(report du 15 octobre 2022)

Régional 3 – Poule A

* Match n° 20679.1: U.S. MURAT / E.S. SAINT MAMET
(report du 10 décembre 2022)
* Match n° 20676.1 : A.S. FONTANNES / A.S. LOUDES
(report du 15 octobre 2022)
* Match n° 20677.1 : FRATERNELLE AM. LE CENDRE (2) / C.S. VOLVIC (2)
(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule B

* Match n° 20738.1: ALLY MAURIAC F.C. / DOMES SANCY FOOT
(report du 03 décembre 2022)

Régional 3 – Poule C

* Match n° 20803.1: F.C. ESPALY (2) / A.S. LOUCHY
(report du 03 décembre 2022)

Régional 3 – Poule D

* Match n° 20878.1: ROANNE PARC / U.S. VILLARS
(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule E

* Match n° 20942.1: A.S. SAINT DONAT / F.C. PEAGEOIS
(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule G

* Match n° 21075.1: PIERRELATTE ATOM'Sp. / F.C. VAREZE
(report du 10 décembre 2022)

Régional 3 – Poule J

* Match n° 21257.1: AMPHION PUBLIER C.S. / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2)
(report des 27 novembre et 17 décembre 2022)

D / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 04-05 FEVRIER 2023**SAMEDI 04 FEVRIER 2023**Régional 1 – Poule A

* Match n°20142.1: U.S. SAINT FLOUR / LEMPDES SPORTS
(report du 03 décembre 2022)
* Match n° 20146.1 : MOULINS YZEURE FOOT (2) / S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL
(report du 04 décembre 2022)
* Match n°20147.1 : ESPALY F.C. / AURILLAC F.C.
(report du 10 décembre 2022)
* Match n°20150.1: C.S. VOLVIC / A.A. LAPALISSE
(report du 10 décembre 2022)

Régional 1 – Poule B

* Match n° 20176.1: C.S. NEUVILLOIS / F.C. VELAY
(report du 22 octobre 2022)
* Match n° 20177.1 : F.A. LE CENDRE / GRAND OUEST ASSOCIATION (2)

(à rejouer du 22 octobre 2022)

* Match n° 20180.1: OI SALAISE RHODIA / F.C. RHONE VALLEES

(report du 22 octobre 2022)

* Match n° 20195.1: S.A. THIERS / OI. VALENCE

(report du 19 novembre 2022)

Régional 1 – Poule C

* Match n° 20242.1: VENISSIEUX F.C. / F.C.VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)

(report du 15 octobre 2022)

DIMANCHE 05 FEVRIER 2023

Régional 2 – Poule A

* Match n° 20347.1: Ent. NORD LOZERE / U.S. BEAUMONT (report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20348.1: F.C. CHATEL-GUYON / AURILLAC F.C. (2). (report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20350.1: YTRAC FOOT / U.S. LES MARTRES DE VEYRE

(report du 10 décembre 2022)

Régional 2 – Poule B

* Match n° 20372.1: DOMTAC F.C. / COURNON F.C. (report du 15 octobre 2022)

* Match n° 20411.1: CEBAZAT SPORTS / U.S. ISSOIRE (report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20414.1: ROCHE SAINT GENEST F.C. / U.S. MONISTROL

(report du 10 décembre 2022).

* Match n°20415.1 : EMBLAVEZ VOREY / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON

(report du 11 décembre 2022)

Régional 2 – Poule C

* Match n°20444.1 : COTE SAINT ANDRE F.C. / Ent. CREST AOUSTE

(report du 23 octobre 2022)

* Match n° 20472.1: VALDAINE F.C. / Av. SUD ARDECHE FOOT (report du 03 décembre 2022)

Régional 2 – Poule D

* Match n° 20507.1: F.C. CHABEUIL / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF

(report du 23 octobre 2022)

* Match n° 20544.1: U.S. FEILLENS / SAINT CHAMOND FOOT (à rejouer du 11 décembre 2022)

Régional 2 – Poule E

* Match n° 20569.1 : LYON LA DUCHERE (3) / F.C. LYON FOOTBALL

(report du 15 octobre 2022)

* Match n° 20571.1: F.C. LA TOUR SAINT CLAIR / A.S. SAINT PRIEST (2)

(report du 15 octobre 2022)

Régional 3 – Poule A

* Match n° 20670.1: A.S. LOUDES / F.A. LE CENDRE (2) (report du 04 décembre 2022)

* Match n° 20673.1: S.C. LANGOGNE / U.S. MURAT (report du 04 décembre 2022)

* Match n° 20675.1: U.S. ORCET / Esp. CEYRAT (report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20680.1 : U.S. SAINT FLOUR (2) / Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE

(report du 10 décembre 2022)

Régional 3 – Poule B

* Match n° 20741.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) / F.C. CHAMALIERES (3)

(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC

(report du 11 décembre 2022)

* Match n°20744.1: DOMES SANCY FOOT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS

(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20745.1 : STADE RIOMOIS-CONDAT / LIGNEROLLES-LAVAUTL-PREMILHAC

(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20746.1 : A.S. ROMAGNAT / S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE

(report du 10 décembre 2022)

Régional 3 – Poule C

* Match n° 20807.1: F.C. ESPALY (2) / O. RETOURNAC -BEAUZAC

(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20808.1: LOUCHY A.S. / Am. C. CREUZIER LE VIEUX

(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20809.1: U.S. VIC LE COMTE / U.S. MOZAC

(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20810.1 : U.S. MARINGUES / BOURBON SPORTIF (report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20811.1: A.S.C. ST GERMAIN DES FOSSES / AMBERT F.C.-U.S.

(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20812.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. CHADRAC

(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule D

* Match n° 20867.1: S.A. THIERS (2) / U.S. VILLARS (report du 04 décembre 2022)

* Match n° 20875.1: F.C. DUNIERES / U.S. SAINT BEAUZIRE (report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule E

* Match n° 20934.1: SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE (report du 04 décembre 2022)

- * Match n° 20936.1: ROMANS P.S. / A.S. SAINT DONAT
(report du 04 décembre 2022)
- * Match n° 20943.1: A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST / F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20944.1: A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / Et. S. TRINITE LYON
(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule G

- * Match n° 21069.1: RHONE CRUSSOL 07 / PIERRELATTE ATOM'Sp
(report du 04 décembre 2022)

Régional 3 – Poule H

- * Match n°21133.1: UGA LYON DECINES / PONT CHERUY Sp.
(report du 03 décembre 2022)
- * Match n° 21139.1: F.C. PAYS DE GEX / CROLLES BERNIN F.C.
(report du 11 décembre 2022)

Régional 3 – Poule I

- * Match n° 21203.1: F.C. BALLAISON / AIN SUD FOOT (2)
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 21204.1: F.C. DU FORON / U.S. LA MOTTE SERVOLEX
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 21207.1: F.C. DE NIVOLET / U.S. SEMNOZ VIEUGY
(report du 10 décembre 2022)

Régional 3 – Poule J

- * Match n° 21270.1: AMPHION PUBLIER C.S. / COLOMBIER SATOLAS F.C.
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 21271.1: CLUSES SCIONZIER F.C. (2) / Et. S. FOISSIAT
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n° 21272.1: F.C. CHAMBOTTE / U.S. DIVONNE
(report du 11 décembre 2022)

NOTA : En attente de reprogrammation

- * **R2 Poule B** : match n° 20416.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / F.C. COURNON D'AUVERGNE
(report du 10 décembre 2022)
- * **R3 Poule A** : match n° 20674.1: E.S. ST MAMET / U.S. SAINT FLOUR (2)
(report du 04 décembre 2022)

COURRIERSREGIONAL 1 – Poule B* VELAY F.C. (581803)

Le match n°20217.1 : VELAY F.C. / OI. VALENCE se déroulera le samedi 14 janvier 2023 à 15h00 au stade Guy Roux à Saint Paulien.

REGIONAL 2 – Poule A* F.C. CHATEL-GUYON (520289)

Le match n° 20348.1 : F.C. CHATEL-GUYON / AURILLAC F.C. (2) se déroulera le samedi 04 février 2023 à 19h00 au stade de la Vouée à Chatel-Guyon.

REGIONAL 3 – Poule B* F.C. ALLY-MAURIAC (541847)

Le match n° 20738.1 : F.C. ALLY-MAURIAC / DOMES SANCY FOOT se déroulera le samedi 28 janvier 2023 à 19h00 au stade Jean Lavigne à Mauriac.

REGIONAL 3 – Poule C* OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (520784)

- Le match n° 20812.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. CHADRAC se déroulera le dimanche 05 février 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.
- Le match n° 20769.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / U.S. VIC LE COMTE se déroulera le dimanche 19 mars 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.
- Le match n° 20779.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.
- Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

REGIONAL 3 – Poule I* U.S. LA MOTTE SERVOLEX (504511)

Le match n° 21210.1 : U.S. LA MOTTE SERVOLEX / F.C. BALAISON se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 15h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Raoul Villot à La Motte Servolex.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance



ARBITRAGE

RÉUNION DU 9 JANVIER 2023

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

RASSEMBLEMENTS DE MI-SAISON

Dimanche 15 janvier 2023 de 9h00 à 18h00 : Arbitres de Ligue R2 R3 R2P R3P (appartenance districts 01,26/07,38,69,73,74) à Tola Vologe (prévoir tenue de sport pour séance terrain).

Vendredi 20 au soir (arrivée avant 22h30) au Dimanche 22 janvier 2023 à 17h30 : Elite Régionale R1, Féminines Promotionnelles, ERP, R1P, AAR1P au Col de la Loge.

Samedi 28 janvier 2023 de 9h00 à 18h00 : Arbitres de Ligue R2 R3 R2P R3P (appartenance districts R2 R3 (42,03, 15, 43, 63) à Cournon (prévoir tenue de sport pour séance terrain).

QUESTIONNAIRE ANNUEL FUTSAL SAISON 2022/2023

Un questionnaire annuel pour les arbitres futsal est prévu vendredi 20 janvier 2023 de 19h30 à 21h30 et dimanche 29 janvier 2023 de 19h30 à 21h30.

Une seule réponse possible pour chaque question. Si plusieurs questionnaires sont enregistrés par une même personne (le même jour ou des jours différents) c'est le premier questionnaire enregistré qui sera pris en compte. A la fin du questionnaire ne pas oublier de cliquer sur ENVOYER, puis la mention « Votre réponse a bien été enregistrée » doit s'afficher pour signifier que votre questionnaire a bien été pris en compte et vous recevrez par mail sur l'adresse saisie les réponses que vous avez saisies (en cas de non réception vérifiez les indésirables, spams ou courrier pêle-mêle).

PRECISIONS IMPORTANTES

APPLICATION PORTAIL DES OFFICIELS

Nous avons quelques retours d'officiels indiquant que les données des désignations n'étaient pas à jour dans l'application mobile PDO. Par exemple, la désignation n'apparaissait dans l'appli ou l'horaire a été modifié mais l'application affichait toujours l'ancien horaire...).

Pour **mettre à jour les données, il faut que les utilisateurs tirent l'écran vers le bas** comme c'est le cas sur de nombreuses applications. **Cette action permet de lancer une synchronisation des données et permet donc de les mettre à jour.**

Il est également vivement recommandé d'activer les notifications dans la rubrique « Paramètres » de l'application. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de recevoir une notification à chaque fois qu'il a une nouvelle désignation ou qu'une de ses désignations est modifiée. En cliquant sur la notification, cela va lancer la synchronisation

et également ouvrir l'application directement sur le détail de la désignation en question.

GROUPES D'OBSERVATIONS

Une mise à jour des groupes d'observations a eu lieu le 25/11 dans la rubrique « Documents » du Portail des Officiels. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne trouveraient pas leur nom dans un des groupes doivent en informer par mail le Président de la CRA.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

APPLICATION « OFFICIELS FFF »

L'application « Officiels FFF » est disponible sur le PlayStore et sur l'AppleStore. En fonction du délai de validation des stores, elle sera téléchargeable prochainement.

Cette application mobile est destinée à tous les Arbitres, Délégués et Observateurs.

Elle est le complément idéal au Portail des Officiels.

On y retrouvera les fonctionnalités essentielles :

- Les désignations
- La pose des indisponibilités
- Les messages des instances
- Les historiques des rapports de discipline, de délégation et d'observation

Mais des fonctionnalités spécifiques ont été développées :

- La communication facilitée entre co-désignés.
- Un agenda permettant de visualiser facilement par mois ses désignations, ses indisponibilités et autres événements.
- Pour les délégués, la pré-saisie du rapport de délégation (à compléter ensuite dans le Portail des Officiels).
- La possibilité d'activer des notifications concernant les désignations, les messages et les événements.

La connexion à l'application se fait avec les mêmes accès SSO que le Portail des Officiels.

ECLAIRAGE DES TERRAINS

Compte tenu de la crise énergétique et des efforts demandés à tous, les arbitres ne doivent exiger l'allumage de l'éclairage du terrain qu'à partir du moment où c'est absolument nécessaire.

HEURES D'ARRIVEE AU STADE

Modification de l'heure d'arrivée au stade pour la **D2 Féminine** : **2 heures avant le coup d'envoi.**

Pour rappel : CN2, CN3, R1 : 1h30 avant le coup d'envoi.
Autres compétitions 1h00 avant le coup d'envoi.

CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 1/7/2022 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :

Challenge Recrutement (Arbitre non impliqué dans sa CDA) :

- ✓ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5kZ-RmRsenRrG5OwaSmiQ-brEXrxwx6P8erUJKII99Jo2A/viewform?usp=sf_link

Challenge Recrutement (Arbitre impliqué dans sa CDA) :

- ✓ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYYT22OMeGYNWKEQtSn0wnTvWVVeI4TZKb-kz-Yn7RZ_0-XTPQ/viewform?usp=sf_link

- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).

- Récompenses aux 10 premiers du classement

FMI ET DISCIPLINE

La CRA rappelle que tout incident supplémentaire arrivant après une exclusion doit être mentionné en annexe de la feuille de match afin de permettre un traitement plus rapide par la Commission Régionale de Discipline.

DESIGNATIONS

Tout arbitre qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète de compétitions doit en informer son désignateur.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES**D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>



SOYONS SPORT

RESPECTONS L'ARBITRE



DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

COURRIERS DES ARBITRES

GARCIA Mathieu : Prolongation d'indisponibilité jusqu'au 03 mars 2023.

HOANG The Cuong : Prolongation d'indisponibilité jusqu'au 27 mars 2023.

MESSIOUX Valentin : Non-participation au rattrapage « médical » des tests physiques.

MOUSTIER Benjamin, OZDEMIR Safa, PERRET Lauren : Participation au rattrapage « médical » des tests physiques.

SURREL Stéphane : Merci de nous adresser votre certificat médical de reprise.

VŒUX

Ville de Brignais : La CRA vous remercie et vous présente ses vœux en retour

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT

L'AMOUR DU FOOT

CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 09 JANVIER 2023

(PAR VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE, DURAND

Assiste : M. GALOPIN, responsable des affaires sportives

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS

F.C. RIOMOIS – 508772 – MACHADO Baptiste – (U19) – club quitté : F.C. CHATEL GUYON (520289)

U.S. COURPIEROISE – 506497 – KAYAHARMAN Dervis – (Senior) – club quitté : A.S. CUNLHATOISE (521491)

F.C. AIX – 504423 – MAECHA Chaer – (Senior) – club quitté : F.C. NIVOLET (548844)

CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL – 581480 – MAFTAH Nouredine – (Senior) – club quitté : J.S. CHAMBERIENNE (518607)

Enquêtes en cours.

OPPOSITIONS, ABSENCES ou REFUS D'ACCORD

Vu l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot)

Vu les dispositions des articles 90 et 92 des R.G. de la F.F.F., portant sur les changements de clubs

N°	Motif de la demande	Clubs	Licencié(e)	Décision
271	Absence de réponse	Recevant: US ORCETOISE-518518 Quitté: AC FRANCO-ALGERIENNE-552191	SADOU Yacin (senior)	Considérant que le club quitté, questionné n'a pas répondu à la Commission dans les délais impartis, n'a pas exprimé des réelles justifications et que cette absence de réponse peut être considérée comme abusive, n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur SADOU Yacin. La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

N°	Motif de la demande	Clubs	Licencié(e)	Décision
272	Absence de réponse	Recevant: DOMTAC FC.- 526565 Quitté: C.S. NEUVILLOIS- 504275	LAKEHAL Nacer (senior)	Considérant que le club quitté, questionné n'a pas répondu à la Commission dans les délais impartis, n'a pas exprimé des réelles justifications et que cette absence de réponse peut être considérée comme abusive, n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur LAKEHAL Nacer. La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.
273	Absence de réponse	Recevant: ROANNAIS FOOT.- 552975 Quitté: US FEURS - 509599	KARZAZI Karim (senior)	Considérant que le club quitté, questionné n'a pas répondu à la Commission dans les délais impartis, n'a pas exprimé des réelles justifications et que cette absence de réponse peut être considérée comme abusive, n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur KARZAZI Karim. La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.
274	Absence de réponse	Recevant: C.S. PONT DU CHATEAU.- 520152 Quitté: A.S DE JOZE - 518822	BONNET Baptiste (senior)	Considérant que le club quitté, questionné a répondu à la Commission, que ce dernier avait pour motif une raison financière, n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur BONNET Baptiste. La Commission libère le joueur.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.



DECISIONS DOSSIERS LICENCE

Vu les dispositions des articles 90 et 92 des R.G. de la F.F.F., portant sur les changements de clubs

Vu les dispositions de l'article 117 des R.G. de la F.F.F., portant sur les exemptions du cachet « mutation »

N°	Motif de la demande	Clubs	Licencié(e)	Décision
275	mise à jour cachet	Recevant : O.C. EYBENS - 546478 Quitté : S.C. PAMANZI (Ligue de Mayotte)	FAISSOL Mohamed (senior)	Le joueur conteste la demande de licence signée du club quitté, une vérification au fichier laisse apparaître que la demande a été saisie en bonne et due forme avec la demande de licence scannée. La Commission rejette la demande du club recevant.
276	mise à jour cachet	recevant ENTENTE CREST AOUSTE 551477	ATID Idriss (U19)	Le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20 La Commission entérine la demande de modification de la licence du joueur en rubrique sans cachet de mutation avec l'impossibilité de jouer en compétition senior.
277	mise à jour cachet	Recevant : FC COURNON D'ALVERGNE - 547699 Quitté : S.C. BILLOMOIS - 506469	DUVERGER Lucas (U18)	Le club quitté n'a pas engagé d'équipe dans la catégorie U18 depuis plusieurs saisons, de considérer le club en inactivité rétroactivement au 1er juin, la Commission modifie le cachet mutation du joueur au bénéfice de l'article 117/b pour évoluer uniquement dans sa catégorie d'âge.
278	mise à jour cachet	Recevant : AIX F.C. - 504423 Quitté : F.C. DU NIVOLET - 548844	DE SOUSA VIEIRA Fabio (U18)	Le club demande l'application de l'article 99.2 - Spécificités du changement de club jeune - des Règlements Généraux de la FFF, le joueur souhaite revenir au club quitté, La Commission modifie le cachet mutation du joueur au bénéfice de l'article 99.2.
279	mise à jour cachet	Recevant : SPORTING NORD ISERE - 528363 Quitté : COTE ST ANDRE - 544455	BOURAS Théo (U19)	Le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20, La Commission entérine la demande de modification de la licence du joueur en rubrique sans cachet de mutation avec l'impossibilité de jouer en compétition senior.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN



REGLEMENTS

RÉUNION DU 09 JANVIER 2023

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE, DURAND.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DECISION DOSSIER RECLAMATION

Dossier N° 56 R3 F

F.C. VAL LYONNAIS 1 N° 523825 / F.C. BORDS DE SAONE 1 N° 546355

Championnat Senior – Régional 3 – Poule F – Match N° 24559868 du 11/12/2022

Reclamation d'après match du club du F.C BORDS DE SAONE, a écrit : « Je soussigné : JEROME GIROUDON, Président du Club F.C BORDS DE SAONE, pose une réclamation d'après match contre le Club de VAL LYONNAIS. Motif : Ce club a disputé le match ci-dessus avec 5 mutations, ayant le droit qu'à 4. Statut de l'Arbitrage ».

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après match du F.C BORDS DE SAONE, formulée par courrier électronique en date du 13/12/2022 ;

Considérant qu'avant de se prononcer sur le fond de la réserve, la Commission de céans doit en étudier la recevabilité en la forme ;

Attendu qu'en application de l'article 187 des Règlements Généraux de la F.F.F « la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. » ;

Considérant que la réclamation d'après match déposée par le F.C. BORDS DE SAONE, n'est pas suffisamment précise parce qu'elle ne mentionne pas les noms des cinq joueurs alignés par le F.C. VAL LYONNAIS ;

Considérant que la réclamation d'après match déposée par le F.C. BORDS DE SAONE en date du 13/12/2022, **est donc irrecevable en la forme ;**

En conséquence, la Commission Régionale des Règlements rejette la réclamation la considérant comme étant non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du F.C BORDS DE SAONE ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

TRESORERIE



Relève n°2 – Saison 2022/2023

En vertu de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 09/01/2023.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 16/01/2023, les clubs ci-dessous **seront pénalisés d'un retrait de quatre (04) points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.**

En plus : Si le paiement du relevé n°1 n'a toujours pas été effectué, transformation des points avec sursis du tableau n° 1 en points fermes.

881612	F. C. DE BALAN	8601
581796	JEUNESSE SPORTIVE MASSIGNIEU	8601
552540	FUTSAL COTIERE DE L AIN	8601
560289	FOOTBALL CLUB ARTEMARE	8601
882081	FOOT5 CLUB SO CLUB	8601
551599	CHATEAU FOOTBALL CLUB	8601
561061	AS SALAZIE	8601
580583	MIRIBEL FOOT	8601
536387	A.S. PEYRIEU BRENS	8601
561241	ASSO CENTRE CULTUREL FRANCO	8601
552561	FOOTBALL CLUB DE BELLEY	8601
564089	VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN	8602
616067	FC SEMITAG EYBENS	8602
536496	A.S. SURIEUX ECHIROLLES	8602
564194	GJ VEZERONCE HUERT DOLOMIEU	8602
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	8602
609367	C.O.S. CATERPILLAR GR	8602

531214	F.C. VEUROIS	8602	849894	U. FRANCO ESPAGNOLE	8604
564310	FC LE TOUVET	8602	850425	CAMELEON	8604
863936	BRAGA SPORTING CLUB	8602	580477	L ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX	8604
564226	FUTSAL CLUB UNITED	8602	582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602	653060	U FOOTBALLEURS DU CHAMB FEUG	8604
560227	ASSOCIATION FUTSAL SASSENAGE	8602	518059	U.S. BRIENNON	8604
564225	FUTSAL CLUB DE VOREPPE	8602	564303	AS ROANNAIS FUTSAL OMNISPORT	8604
590492	ETOILE FUT SALLE CLUB	8602	582138	ASSO STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL	8602	582645	O.S. DE TARANTAIZE-BEAUBRUN	8604
533557	A.S. GRENOBLE DAUPHINE	8602	611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602	853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
615032	LES METROPOLITAINS	8602	582734	ASSO SPORT SAINT ETIENNE SUD	8604
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	8602	546805	FOOTBALL CLUB ROANNE	8604
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER	8602	563598	ASSO DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATI DES ESPAGNO	8602	664069	7PARTNERS FOOTBALL CLUB	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	560954	TEAM L'AFTER 26	8605
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602	537308	A.S.DU CETIAT VILLEU	8605
554434	FC ROCHETOIRIN	8602	552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA	8605
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602	560654	LIFE SPORT FUTSAL ACADEMY VILLE	8605
682488	A.T.S.C. A.F ISERE	8602	552531	US DE FOOTBALL DE TARARE	8605
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602	560870	GROUPEMENT FEMININ ASEF/FCLDSD	8605
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS S.C	8602	564084	ATHLETICO SAINT PRIEST	8605
664082	UMICORE FOOT	8602	833802	HALLES ECLECT CLUB L	8605
564304	ENTENTE SPORTIVE MISTRAL	8602	845941	L A.S. DE L AIGLON	8605
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602	863537	FOOTLOISIR ORGANIS SOCIAUX VILLE	8605
550893	PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	8602	538866	A.S. LOCATAIRES DE BANS F.C.	8605
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602	581172	FUTSAL CLUB JONAGE	8605
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602	564232	FOOTBALL EDUCATIF LYON 5	8605
509473	C.S. VOREPPE	8602	882496	FOOTBALL CLUB COSTAUDS	8605
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	853434	AS DES CERBERES	8605
535271	U.S. DE VINEZAC	8603	881562	ENTENTE CONSTRUCTION CENTRE EST	8605
580917	OLYMPIC CAMBODIA FOOTBALL	8603	500406	R.C. LYON	8605
580660	A.S. ROMANAISE	8603	538617	A.S.C. DES PORTUGAIS DE ST FON	8605
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	8603	690450	SPARTAK 2011	8605
603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603	863554	FC TALONNADE	8605
552388	FOOTBALL CLUB D AUBENAS	8603	882473	ENORME F.C. 69	8605
560358	BEACH TEAM CEVENNES MERIDIO	8603	590651	FC DRINA LYON	8605
544713	S.C. ROMANS	8603	690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
560660	VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL	8603	881033	OLTV LYON 08	8605
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603	882491	ASSO CULTURELLE AFRICAINE DE	8605
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603	839395	SC ETUD.LYON VILLEUR	8605
550472	ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE	8603	847171	CERC FRANCO ITALIEN VAULX EN V	8605
581907	F. C. BATHERNAY	8603	564091	ALL STAR SOCCER	8605
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603	535362	F.C. AZZURRI VENISSIEUX	8605
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603	864294	ASC DU BARREAU DE LYON FOOTBALL	8605
504304	S.C. CRUASSIEN	8603	690374	PLISKA FOOTBALL CLUB	8605
504332	C.O. DONZEROIS	8603	847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605
539846	AM.LAIQ. FAYOL GAFFARD FIRMINY	8604	590456	LYON 6 FUTSAL	8605
602495	CAS B.N.P. ST ETIENN	8604	860598	FOOT OLYM COUZONNAIS SPORT	8605
529724	A.S. VOUGY	8604	864223	AL GONES	8605
614387	C.S. DES TRAMINOTS STEPHANOIS	8604	509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605
508547	C.S. DES TUILERIES MABLY	8604	660337	BPNL.FC	8605
605245	UA STE GENERALE ST E	8604	521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605

552404	ASSOCIATION SPORTIVE CONFLUENCE	8605	560554	GJ RIVES D ALLIER ACADEMIE	8611
847157	LA JUVE DE SAINT PIERRE	8605	523145	GIPCY AS	8611
882048	A.S. LA VICTOIRE	8605	518523	FERRIERES AS	8611
863932	ASSO SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605	544726	US MARIGNY	8611
860326	BANDE DE POTES	8605	521685	PREMILHAT AS	8611
663929	AS AMALLIA	8605	580471	CHATEL DE NEUVRE AS	8611
682043	AS DHL LYS	8605	506316	VERNEIX AS	8611
614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605	553501	SAULZET ESCUROLLES US	8611
609191	AS ATOCHEM ST FONS	8605	539857	CHARMES 2000	8611
560999	AS DE VILLEURBANNE	8605	535017	LIMOISE FC	8611
849801	F.C. SAINT POTHIN	8605	560822	ATHLETIC SPORTING COULANGEAIS	8611
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605	590213	BRANSATOISE A.S.	8611
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605	528269	MONETAY SUR ALLIER	8611
841949	A. RENAULT SP.F.	8605	520000	EBREUIL US	8611
504408	A.S. RHODANIENNE	8605	520790	MOLINET ESP.	8611
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605	581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
682121	A. S. COURTHIAL VERPILLERE	8605	582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
590353	AS LYON REP DEMO DU CONGO	8605	508741	NERIS AS	8611
564299	F.C. REUSSITE DE DECINES	8605	523747	TOULON AS	8611
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON	8605	508950	MOULINS PTT	8611
533363	ENT.S. ST PRIEST	8605	521296	VILLEBRET AS	8611
504252	GRPE.S. CHASSE / RHONE	8605	553653	MENET US	8612
523960	ET.S TRINITE LYON	8605	506350	MURAT US	8612
516402	LYON CROIX ROUSSE F.	8605	580547	DU HAUT CELE US	8612
560854	APREMONT FC	8606	582227	OLYMPIQUE DE ROFFIAC	8612
563567	BIOLLAY PRO FOOTBALL CLUB	8606	532453	MOUSSAGES FC	8612
581265	CHAMOIX SPORT FOOT	8606	590140	VALLEE DE L'AUTHRE GPRT	8612
590577	AS BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB	8606	547550	ETOILE VALAGNONE	8612
590274	ASSO SONNAZIENNE DE FUTSAL L	8606	524452	NAUCELLES AS	8612
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606	524350	LABROUSSE VEZELS US	8612
504396	COGNIN SPORTS	8606	563692	CEZALLIER ALAGNON FC	8612
582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606	544995	FC ALBEPierre BREDONS	8612
561254	LE HAUT F.C. DE CHAMBERY	8606	542155	VAL DE LA SANTHOIRE	8612
550866	ARTHAZ SPORTS	8607	580542	LA GARDE US	8612
582226	GJ ARENTHON SCIENTRIER PERS-JUS	8607	518520	CARLAT CROS DE RONESQUE US	8612
660660	SPHÈRE SPORTS CLUB	8607	531629	FAVEROLLES FC	8612
608961	GRPT PERS.MUNICI.ANN	8607	520940	PLEAUX-RILHAC-BARRIAC AS	8612
890113	MASQUES	8607	529490	ANGLARDS ST FLOUR	8612
664081	CE TEFAL FOOTBALL CLUB	8607	542830	VITRAC MARCOLES ES	8612
535254	F.C. MARCELLAZ ALBANAIS	8607	547365	LES TERNES FC	8612
690499	A. S.DES COUSSINETS MAHLE	8607	539876	BADAILHAC AS	8612
582531	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	8607	529891	LUGARDE AS	8612
882488	VARIETE FOOTBALL 74	8607	506366	TRIZAC AS	8612
882490	BONTAZ ACADEMY	8607	533824	GIOU DE MAMOUC	8612
609420	ASSOCIATION SPORTIVE GGB	8607	560921	NEWTEAM FUTSAL 15	8612
564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607	580601	CERE ET LANDES US	8612
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607	550829	AMICALE SPORTIVE DE BOISSET	8612
580791	GAILLARD FUTSAL	8607	516807	TALIZAT AS	8612
564119	INTER ACADEMY OF FOOTBALL	8607	523148	COLTINES FC	8612
581160	ECOLE DE FOOTBALL ETRAMBIERES	8607	527434	ST PIERRE EYNAC	8613
506294	ST DESIRE US	8611	536834	BRIOUDE PORTUGAIS	8613
523911	ST SORNIN US	8611	531380	LE BRIGNON AS	8613
509459	GARNAT ST MARTIN	8611	582591	GRP JEUNES HAUT PAYS VELAY	8613
511266	FC LALIZOLLE ECHASSIERES	8611	516921	TIRANGES US	8613

528862	CERZAT ST PRIVAT	8613
582563	GPNT ARVANT VERGONGHEON AZER	8613
541120	BEAUMONT PAULHAC US	8613
529535	ST GENEYS AS	8613
519995	ALLEGRE SC	8613
529613	LE PUY PORTUGAIS	8613
521289	US AURAC	8613
531635	ST GEORGES LAGRICOLE	8613
521723	JULLIANGES AS	8613
541413	LA CHAPELLE D'AUREC	8613
506386	LEMPDES ES	8613
582597	GROUPEMENT EMBLAVEZ JEUNES	8613
528787	ST PIERRE DUCHAMP	8613
581763	VELAY SUD 43	8613
563708	VILLENEUVE D'ALLIER ST ILPIZE AS	8613
526939	COHADE CO	8613
581306	A.S.C. TRAMINOTS CLERMONT FUTSAL	8614
552191	AS FRANCO-ALGERIENNE	8614
552635	ST MAURICE BIOLLET FC	8614
581279	AMBUR MIREMONT LA GOUTEL U.S.	8614
582210	U. S. PERTUIS	8614
590142	SOURCES ET VOLCANS VOLVIC	8614
554465	LUSITANO FC FUTSAL	8614
553583	BOUZEL FC	8614
561204	CENTESIA FOOT	8614
524564	VOLLORE MONTAGNE	8614
551900	AMICALE SPORTIVE SUGERIENNE	8614
540428	OL ST PIERRE-ST BONNET	8614
516332	VISCOMTAT AS	8614
680657	CSP FC	8614
553596	ARLANCOISE US	8614
521912	ST AMANT ROCHE SAVIN	8614
552127	SANCY ARTENSE FOOT	8614
519487	PALLADUC US	8614
535638	LA SAUVETAT US	8614
525426	TEILHET CS	8614
528266	SERMENTIZON AS	8614
615876	AS DES ATELIERS DE CONSTRUCTION	8614
548979	CHATEAUGAY AS FOOTBALL	8614
581980	SAINT-DIER F.C.	8614
560840	ESPERANCE SPORT CLERM. FERRAND	8614
615843	LIMAGRAIN FC	8614
506558	VERTOLAYE CS	8614
582228	LAQUEUILLE R. C	8614
513048	ST BONNET CS	8614
761242	ENTENTE SPORT SOLIDARITE FEMININ	8614
521920	AULNAT SPORTS	8614
530800	VERNINES US	8614
653716	MICHELIN ASL	8614
581497	THIERS FUTSAL CLUB	8614
615578	ASC TRAMINOTS CLERMONTOIS	8614
680761	FOOT ROUTES 63	8614
582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
508947	ST ANGEL ESP	8614

545597	ASC LACHAUX	8614
547363	ISSOIRE 2 FC	8614
580690	AGUIRA FC	8614
582731	F.C. CLERMONT METROPOLE	8614
560905	BF SPORTS INTERNATIONAL	8614
581487	FUTSAL COURNON	8614

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

